

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Signature de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 8 652,00 € versée par le Conseil Régional d'Île-de-France en faveur du projet Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Champigny-sur-Marne ».

Rapporteur : M. GOUPIL

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire**.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire**,
M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE, Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO à partir de 23h24)

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00



Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le courrier en date du 19 juin 2024, par lequel les services Conseil Régional d'Île-de-France, d'une part informe la Commune de l'octroi d'une subvention en faveur du projet « Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Champigny-sur-Marne » de 8 652,00 € ; et d'autre part lui demande la signature de la convention portant sur les modalités de versement de cette même subvention ;

Vu l'avis de la 3ème commission : Cadre de vie – Espaces publics – Réseaux – Environnement et développement durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public – Déplacements – Sécurité – ASVP, émis lors de sa séance en date du 23 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales – Marchés et achats publics – Personnel communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies, émis lors de sa séance en date du 24 septembre 2024 ;

Considérant ce qui suit :

Le Conseil Régional d'Île-de-France , au titre du dispositif « Soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics » a accordé une subvention, à hauteur de 8 652,00 € en faveur du projet « Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Champigny-sur-Marne ».

Il y a donc lieu d'approuver et de signer la convention d'attribution de cette subvention.

après en avoir délibéré, à la majorité

38 votes pour dont 8 procurations (Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme BERTRAND, Mme BENOLIEL, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme NGANDE)

7 votes contre Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI-LAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. LURIER, M. MAILLER et M.SY


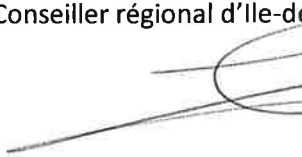
2 abstentions dont 1 procuration (Mme ADOMO), M. SOLARO

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention ayant pour objet les modalités de versement de la subvention de 8 652,00 € versée par le Conseil Régional d'Île-de-France en faveur du projet Soutien à l'équipement des forces de sécurité pour la commune de Champigny-sur-Marne ».

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ainsi que tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que les recettes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **06 NOV. 2024**

Publication, le **06 NOV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

